

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-33-URB-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

ADS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MOUMOUR

Mme MIRANDE rappelle que par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre le service d'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes concernées notamment par la fin de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM décidée par la loi ALUR du 24 mars 2014. Ainsi, la CCPO réalise actuellement cette prestation pour 13 communes de notre territoire.

Par délibération en date du 29 octobre 2015, la commune de MOUMOUR a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter du 1^{er} janvier 2016. Cela concernerait un volume d'environ 40 actes par an.

Comme pour les autres communes, une convention sera signée avec MOUMOUR pour définir les modalités pratiques et financières de l'intervention de la CCPO.

Cependant, il convient de réaliser l'intégration des plans et documents d'urbanisme de la commune au format CNIG (format normalisé portail urbanisme). Il est envisagé de confier ce travail momentanément au service Informatique de l'APGL.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de MOUMOUR au service mutualisé d'urbanisme
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités correspondantes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'APGL pour l'intégration des données au format CNIG et régler les dépenses afférentes, si nécessaire
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

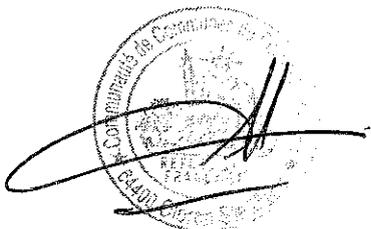
Suivent les signatures

Affiché le 18.12.2015

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE